

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE	25 février 2013
		N° 2013/04
SNPS Info		

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP316) du 20 février 2013

Le comité de négociation est présidé par Mme Paulette SLAETS représentant la Ministre

Préavis de grève CGSP – Pouvoir d’achat :

Le préavis de grève concerne la manifestation interprofessionnelle de ce 21 février à Bruxelles pour le pouvoir d’achat, contre le gel des salaires, pour le maintien intégral de l’index, pour une fiscalité plus juste et plus progressive.

Les organisations syndicales regrettent d’être confrontées à la procédure inadaptée lors de dépôt d’un préavis national, le préavis devant être envoyé aux 195 zones et à la Ministre de l’Intérieur pour la police fédérale.

Le SNPS souhaite que la procédure soit adaptée et que les modalités fassent objet d’une note de procédure. L’autorité prend acte des éléments développés.

Le préavis est maintenu par la CGSP.

COMITE SUPERIEUR DE CONCERTATION (CSC 115) DU 20 février 2013.

Le comité de concertation est présidé par Mr J-M VAN BRANTEGHEM DG DGS

1. Budget de la Police Fédérale

L’autorité présente un bilan comparé des dernières années et les perspectives budgétaires pour 2013.

La différence se situe essentiellement au niveau des investissements où le budget alloué a diminué de moitié depuis 2007 passant de 61.000.000 à 31.000.000 d’euros pour 2013.

En ce qui concerne le budget global de fonctionnement de la Pol Fed, celui-ci a été diminué de 27.000.000 d’euros depuis 2010 (soit - 15 %).

Les problèmes de fournitures que la Pol Fed a connus en fin 2012 sont en fait essentiellement dus à la décision gouvernementale de retirer en cours d’année 14.000.000 d’euros sur le budget de départ alloué pour le fonctionnement.

L’autorité signale que la ministre a fait en sorte que le budget de 2013 ne soit pas diminué et que les engagements en personnel soient garantis, mais les perspectives sont mauvaises et il faut encore s’attendre à devoir réaliser des efforts les années à venir ...

Le SNPS attire l’attention sur la situation régulièrement dénoncée sur l’état des véhicules, du matériel, et des infrastructures de la Pol Fed.

Le SNPS manifeste ses craintes sur une nouvelle aggravation des situations déjà interpellantes. Nous demandons une communication de l’autorité vers le personnel pour expliquer la situation.

2. OTT – Carnaval de HALLE

La CSC regrette d'être confrontée aux demandes sans avoir l'opportunité de réagir avant l'événement ou sur la demande formulée. La dérogation pour le carnaval de HALLE a été prise comme référence, sans précisément viser l'autorité compétente.

Le SNPS estime que l'autorité qui reçoit des services externes à la ZP en appui devrait pouvoir respecter les normes car c'est une simple question de planification des pauses, mais que l'on peut admettre que pour certaines missions qui nécessitent une connaissance plus locale du terrain les policiers locaux soient plus sollicités que d'ordinaire.

Pour le SNPS, le carnaval de HALLE pourrait être repris dans la liste des événements récurrents mais à condition que la portée de la dérogation soit limitée au personnel issu de la zone, les policiers en appui devant être engagés dans le respect des normes statutaires et en tenant compte de la durée du déplacement.

3. Groupe de travail 2 « questionnaire : violence envers la police »

Le phénomène de « violence envers la police » est devenu un problème récurrent. L'une des mesures prises en septembre 2012 par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice consiste à sonder les collaborateurs de la police afin de savoir comment ils ont vécu certains faits de violence commis à leur rencontre. Ce questionnaire porte sur les faits de violence (agressions verbales, physiques et les menaces ou intimidations) liés au travail.

Le SAT Intérieur a confirmé sa satisfaction sur la méthodologie et le timing, les syndicats ont également pu apporter des précisions et faire les remarques nécessaires sur la portée de certaines questions. L'autorité s'est engagée à analyser les remarques et les suggestions.

4. Note – Télétravail à domicile occasionnel pour les membres du personnel de la police fédérale

Le télétravail est une forme de travail moderne alliant flexibilité, confiance accordée aux membres du personnel et meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Cette forme de travail cadre avec les objectifs stratégiques du Plan National de Sécurité 2012-2015 en ce qui concerne une « Politique RH moderne : s'adapter en permanence aux évolutions des attentes de la société et des autres envers les services de police, ainsi que dans celles des nouvelles générations de travailleurs ».

Le SNPS relève que ce projet se base sur la philosophie de la relation de confiance et désire avoir des garanties pour éviter les abus dans les contrôles de certaines autorités.

Le représentant de l'autorité confirme que c'est le résultat du travail qui sera vérifié, sans une fonction contrôle extérieure des prestations. Il est toutefois précisé qu'il faut respecter la législation sur les accidents de travail. Les plages horaires dévolues au travail devront être reprises sur le formulaire de demande. La note sera adaptée en fonction des remarques formulées.

5. SPC – Partenariat entre la SPC et les services de sécurité du Groupe SNCB et de la STIB – attitude sur le terrain (Suite CSC 114)

Pour rappel, cette note porte essentiellement sur la vision de la Police des chemins de fer dans le cadre de son partenariat privilégié avec les services de sécurité des transports en commun, en premier lieu avec le Groupe SNCB et la STIB.

Pour le SNPS les directives en cas de privation de liberté reprises dans la note posent problème. L'autorité s'engage à adapter cette partie de la note, elle confirme qu'elle a eu un contact avec les différents partenaires qui vont mener de leur côté une politique similaire en interne.

6. Pondération d'un emploi de niveau A

Un emploi de Conseiller de direction DGA : CL 1 et un emploi Conseiller Bien être DGA : Cl 1. Les pondérations proposées par l'autorité sont acceptées par les syndicats.

7. Récupération des petits montants négatifs – évaluation

Ce point est reporté au prochain comité de concertation.

Jérôme AOUST
Secrétaire national

Gert COCKX
Président national